

Image not found or type unknown



Trop perçu au sujet de ma caisse de retraite

Par **corcicca**, le **09/12/2011** à **17:36**

Bonjour,
Je suis en retraite dans l'Orne depuis 2006, je ne suis pacsé sur les conseils de notre notaire, depuis cette date je touchais ma retraite pas .
En décembre 2010 il n'ont réclamé un trop perçu de 1584 euros me disant que j'étais pacsé, ayant d'une petite retraite ils me prélèvent 50 euros par moi.
Ce 9/12 2011 il me réclame de nouveau un trop perçu de 1707 euros pour une période antérieure à la première ?
Pouvez-vous me dire sur combien d'années ils ont le droit de faire cela ?
Nous avons des comptes séparés, et la maison appartient à la personne chez qui je suis, je suis complètement retournée.
Pouvez-vous me renseigner même si je dois vous payer.
La caisse c'est la Carsat à ROUEN
De plus je suis handicapée, et j'aimerais pouvoir vivre un peu tranquille, de plus je n'ai que 900 euros/mois.
Dans l'attente, recevez mes sincères Salutations
Wojciechowski Nadine